



## PROJET PEDAGOGIQUE:

- Lieu: Ecole maternelle La Blanchetière  
rue de La Blanchetière  
44244 La Chapelle sur Erdre  
☎ 02/40/72/87/08 (les jours d'ouverture)  
☎ 07/77/31/56/54 (bureau de la directrice, les autres jours)
- Période: tous les mercredis  
toutes les vacances scolaires
- Age: les enfants nés en 2012, 2013, 2014 (et 2015 scolarisés)  
ainsi que les enfants nés en 2011 qui seraient encore scolarisés en maternelle.
- Nombre d'enfants accueillis:
  - \_ 120 enfants durant les mercredis
  - \_ 140 enfants durant les vacances
- Encadrement: une directrice ,  
une directrice adjointe (aussi assistante sanitaire)  
une équipe d'animateurs
- Organisateur: Mairie de La Chapelle sur Erdre



La municipalité en place a déterminé son nouveau Projet éducatif local à compter de janvier 2017 et ce jusqu'aux prochaines élections municipales. Ce projet « GRANDIR » fixe sans restriction les grandes valeurs que souhaite mettre en avant la municipalité. Il sert de guide aux porteurs de projet: l'ensemble des partenaires éducatifs présents aux côtés des enfants et des jeunes, ainsi que les jeunes eux-mêmes. Il doit également assurer la mise en cohérence de l'ensemble des actions menées sur le territoire et souligner les valeurs suivantes : AUTONOMIE, SOLIDARITE, EQUITE, CITOYENNETE, MIXITE, LAÏCITE, RESPECT.

Notre projet pédagogique s'appuie sur les fondements du projet éducatif local, l'agenda 21 chapelain, et la convention internationale des droits de l'enfant.

### ■ Le lieu et les locaux:

A l'école La Blanchetière, les locaux s'organisent de la façon suivante:

- \_ un hall: lieu d'accueil des familles et lieu de vie
- \_ un demi étage situé dans le hall d'accueil
- \_ une salle périscolaire mise à notre disposition
- \_ la salle de motricité : utilisée en activité et en dortoir
- \_ deux espaces sanitaires maternels, et deux sanitaires adultes
- \_ une cour avec des structures de jeux et un terrain en herbe.
- \_ un modulaire (150 m<sup>2</sup>) partagé avec l'accueil périscolaire élémentaire servant de dortoir les après-midis.

L'utilisation des lieux est détaillée dans le Projet de Fonctionnement qui varie suivant qu'il s'agit des mercredis ou bien des vacances.

### ■ Les intentions éducatives de la ville de la Chapelle sur Erdre:

« œuvrer, tous ensemble, à former des enfants, des adolescents, à être des citoyens épanouis, libres et autonomes, capables de prendre place dans la société et de devenir les acteurs de leur évolution » telle est la finalité des actions de la municipalité de la Chapelle sur Erdre, en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Les axes de développement sont au nombre de 3:

- 1) Prendre l'enfant dans sa globalité et tendre à respecter son rythme
- 2) Améliorer la cohérence et la lisibilité de l'offre éducative
- 3) Favoriser les projets visant à développer la citoyenneté et la vie démocratique



Dans le cadre de "la participation des enfants et des jeunes", la directrice de l'Accueil de loisirs (ADL) a participé à l'écriture d'une Charte de fonctionnement des structures d'accueils enfance et jeunesse de la ville. Cette Charte fonde les actions éducatives, les projets et les rapports entre les différents acteurs dans les structures concernées sur : des valeurs à partager, des principes à respecter, les droits et libertés, individuels et collectifs des différents acteurs, leurs devoirs et leurs obligations. Elle définit l'organisation institutionnelle de la communauté ( institutions, partage du pouvoir de décision). Elle définit les modalités d'exercice des libertés, procédures disciplinaires et les sanctions. Nos actions, au sein de l'ADL, découlent de cette Charte.

■ **Les objectifs éducatifs de la directrice:**

**BUTS:**

- Offrir un temps de loisirs à l'enfant dans un lieu et avec une équipe adaptés
- Contribuer à son développement et à son accès à l'autonomie
- Lui permettre de découvrir le milieu collectif, ses droits et ses devoirs
- Participer à l'enrichissement de ses connaissances

**OBJECTIFS:**

- Compléter son apprentissage de la vie en collectivité
- Respecter son rythme de vie à travers notre fonctionnement
- Le sensibiliser à ses responsabilités et le rendre acteur de ses loisirs, en lui permettant de faire des choix
- Assurer sa sécurité affective et physique

**Moyens :**

Le Projet Pédagogique est constitué de ce même projet, du Projet de Fonctionnement et du Projet d'Animation. Ils sont complémentaires et rendent compte, plus en détail, des moyens pédagogiques mis en places.

Les différents Projets, cités ci-dessus, sont établis pour une année.

Le fonctionnement est revu dès qu'un souci apparaît et le bilan est fait en juin de chaque année (fin d'une année scolaire).

De même, le projet d'animation est fait de septembre à septembre.



Tous ces outils précisent la vie quotidienne, l'aménagement de l'espace, les activités, le rôle et les devoirs de l'équipe d'animation.

→ **LA VIE QUOTIDIENNE:**

**-DECOUVRIR UN NOUVEL ENVIRONNEMENT COLLECTIF:**

Dans le domaine de la protection de l'enfance: il s'agit de **se sentir bien** dans un environnement nouveau, avec des adultes référents, différents de l'entourage familial. C'est tout mettre en œuvre pour que l'enfant s'approprie les lieux le plus rapidement possible afin qu'il se sente rassuré et vive au mieux ses mercredis après-midi et ses vacances à l'Accueil de loisirs.

=> C'est agir pour la sécurité affective de l'enfant.

L'enfant va devoir cohabiter avec d'autres enfants qu'il ne connaît pas.

L'**accueil** est un **premier contact important** entre les enfants, les animateurs et les parents. C'est un premier temps de rencontre pour faire connaissance (au car comme à l'ADL). L'équipe doit aller aux devants des enfants et des parents pour discuter, pour leur faire visiter les lieux, et pour répondre à leurs questions.

L'équipe encadrante a travaillé et travaille sans cesse sur l'accueil des familles.

Les enfants sont en groupes suivant :

- leur année de naissance, les jours de vacances
- leur école, les mercredis après-midi.

Chaque groupe a des animateurs référents.

(voir le Projet de Fonctionnement)

Pour rappeler leur groupe, les enfants ont des repères visuels auprès de leur porte-manteau.

**- PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE ET DE LA MOTRICITÉ:**

Dans le domaine de la citoyenneté, l'enfant, âgé entre 3 et 5 ans, va avoir l'opportunité, à différentes reprises, de donner son avis, de proposer, et d'animer. L'objectif est qu'il



participe à la vie de l'ADL.

=>Il s'agit de mettre en avant la liberté d'expression des enfants et d'apprendre à vivre ensemble (écouter, animer, respecter).

> Les temps d'échanges

Les mercredis après-midi	Durant les vacances scolaires
Chaque après-midi, le goûter, sous forme de petite réunion s'organise autour d'un livre "le livre des émotions" ce qui permet à l'enfant de s'exprimer et de faire <b>le bilan de la journée.</b>	Tous les matins, il y a « <b>la petite réunion</b> » autour d'un verre de jus de fruit ou de lait. Ainsi que chaque après-midi, le goûter est organisé sous forme de petite réunion autour du livre des émotions ce qui permet de faire <b>le bilan de la journée.</b>
L'enfant va avec l'animateur et les copains de son choix (au sein de son groupe d'appartenance). C'est un moment, durant lequel l'enfant se retrouve <b>en petit groupe</b> . Ainsi, il peut <b>mieux discuter, et partager un moment privilégié avec l'animateur</b> . On y parle aussi des activités proposées, du menu et des règles de vie du centre. <b>C'est un temps d'animation et de discussion</b> mené en parallèle par chaque animateur et les enfants. <b>La règle de la parole est la même pour tous (petits et grands) concernant la prise de parole, la durée,...</b>	

> le temps des repas:

Les **repas** sont des **moments conviviaux**, autant que possible. **Un adulte est placé à chaque table**, à la fois pour échanger et pour des **raisons de sécurité et d'apprentissage** (Comment se servir? Comment se tenir à table ? Comment faire pour aider à débarrasser sa table ?).

De la même manière, durant les temps libres et les temps de vie quotidienne, l'enfant est au contact d'un **animateur réceptif à ses besoins**.

Des activités variées, dites « temps de jeux », sont mises en place afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant. Le jeu dans sa forme générale est priorisé. Les enfants



peuvent s'orienter plutôt sur des temps de jeux intérieurs (ateliers manuels, ateliers d'expression, petits jeux,...) ou bien des temps de jeux extérieurs ( petits jeux, ateliers de nature, jeux sportifs, parcours,...)

-CONTRIBUER À SON ACCÈS À L'AUTONOMIE:

L'équipe d'animation doit savoir apporter **les explications et les démonstrations** aux enfants afin qu'ils comprennent ce qui leur ait demandé. **Il faut accompagner l'enfant dans son apprentissage; c'est son droit à l'éducation.**

Une **signalisation visuelle** est mise en place par l'équipe encadrante; ceci permet à l'enfant d'avoir des repères et d'être plus autonome. **A condition, qu'elle soit expliquée aux enfants** par l'ensemble de l'équipe.

Quelques exemples :

- des images illustrant le nom des groupes d'enfants
- notre abécédaire des règles de vie travaillé et réalisé par les enfants
- des illustrations des règles de vie sur chaque lieux spécifiques (WC, couloirs,...), y compris la représentation des règles de vie dans chaque groupe d'appartenance avec un minimum de règles faciles à apprendre et à comprendre.

Concernant les repas, l'enfant s'installe à la table de son choix, dans la mesure où il y a une certaine mixité des groupes. Les animateurs se répartissent ensuite aux tables. **Chaque enfant apprend à se servir seul avec l'aide d'un adulte**. Il faut lui indiquer la notion de quantité et de partage des plats.

L'enfant est également tenu de débarrasser ses affaires au milieu de la table, en suivant les explications de l'adulte.

Pour des raisons pédagogiques avant tout, les animateurs se restaurent en même temps que les enfants, mais ils ne doivent pas oublier d'**accompagner l'enfant, tout au long du repas**.

Il est **indispensable de limiter les déplacements** qui perturbent les enfants et favorisent le bruit.

Concernant le temps libre : l'enfant va choisir d'occuper **son temps libre** de la manière **la plus autonome possible**, en utilisant les lieux de vie (coins jeux, coin dessin, coin bibliothèque), les jeux extérieurs mis à sa disposition, **sous la surveillance des**



animateurs.

Pour que chacun puisse ranger seul son livre ou bien son jeu, il y a un signe distinctif qui permet d'associer les éléments d'un jeu à sa boîte, ou bien, un livre à la bonne étagère, etc...

De plus, pour l'apprentissage à l'autonomie et à la responsabilisation, chaque enfant vient à l'ADL avec son petit sac. Ce dernier contient une serviette de table et un gobelet pour le goûter. Lorsqu'il est temps, chaque enfant apprend à prendre ses affaires et à les ranger.

-L'ALIMENTATION:

L'enfant est sollicité pour goûter tous les plats proposés, ceci pour favoriser l'apprentissage du goût. Néanmoins, comme nous l'avons dit avant, l'enfant doit apprendre à manger ce qu'il s'est servi seul ( l'adulte joue un rôle essentiel dans cet apprentissage). Attention : cela ne doit pas être une « bataille » , il faut adapter le raisonnement à l'enfant ( ex :une assiette entière de purée d'épinards, il n'est pas judicieux de le forcer à tout terminer ni pour la trop grande quantité , ni pour le dégoût) La responsable, ou son adjointe, participe aux commissions repas, dirigées par la diététicienne. Ainsi, les menus sont élaborés conjointement. Les objectifs sont de proposer des repas équilibrés et de faire découvrir des saveurs nouvelles ( cela peut correspondre aux journées à thèmes proposées).

-L'HYGIÈNE:

**Il est obligatoire, pour tous, petits et grands:**

- de se laver les mains avant et après chaque repas.
- de se laver les mains après chaque passage aux toilettes.

Cela nécessite un suivi et un exemple des animateurs . Leur rôle est d'apprendre à faire tous ces gestes du quotidien , en faisant avec eux, en montrant et en expliquant.

De plus, on ne doit pas manger sur des tables d'activités . Le cas échéant, les nappes placées doivent être enlevées et les tables nettoyées si l'on souhaite les utiliser à ce sujet.

De même, l'utilisation de la vaisselle doit respecter des règles précises.

(CF: Projet de Fonctionnement, les règles de vie de l'ADL)



-LE RYTHME DE L'ENFANT:

**La journée type est présentée dans le projet de fonctionnement.**

(domaine de la protection de l'enfant au sein de la convention internationale des droits de l'enfant)

Les moments de repos: Les petits comme les plus grands sont sollicités.

Les mercredis après-midi	Durant les vacances scolaires
<p>Au sein de chaque groupe , les petits et moyens ont un temps de repos allongé, dans un lieu spécifique à chaque groupe ( au cours du dernier trimestre, les moyens pourront participer au temps calme avec les grands s'ils ne souhaitent plus s'allonger). Quant aux grands, au sein de leur groupe un temps calme (autour de petits jeux, petits ateliers calmes) est proposé à tous. Puis ceux qui ne dorment plus et les grands vont en temps libre. ✓</p>	<p>- Les plus petits s'allongent. Les draps sont nominatifs. Les enfants peuvent dormir ou bien uniquement se reposer. Un animateur est présent dans chacun des endroits. Le réveil se fait au rythme de chacun, de manière échelonnée.</p> <p>- Les moyens peuvent s'allonger sur un matelas .</p> <p>- Quant aux grands, ils font un temps calme qui varie de la relaxation aux petits jeux calmes. Ce temps calme du groupe des grands est un moment obligatoire jugé indispensable au bien être des enfants. Il se doit d'être convivial, original, inventif pour convenir aux enfants. Il est d'une durée de 45 minutes. Par la suite, il y a le temps libre. S'il reste de la place avec les moyens, les grands qui le souhaitent peuvent se reposer avec eux.</p>

(Cf : projet de fonctionnement pour les lieux utilisés et les horaires)

Les temps libres: il s'agit des temps informels de la journée en dehors de la vie quotidienne et des temps de jeux . Les enfants choisissent d'aller où ils veulent dans les différents lieux de vie ou bien à l'extérieur. Ainsi, les enfants peuvent circuler librement mais dans un cadre défini (tout déplacement de l'enfant reste sous la surveillance de l'animateur).

-LE RESPECT:

Dans le domaine de l'éducation, et pour le bon fonctionnement de l'Accueil de loisirs, il est indispensable de mettre l'accent sur le respect.



**- le respect d'autrui:**

- les adultes se respectent entre eux.
- Les adultes respectent les enfants.
- Les enfants respectent les adultes.
- Les enfants se respectent entre eux.

Une attention particulière est portée au **langage employé par tous** ( pas de « gros » mots, de moqueries,...), aux confrontations éventuelles, au rythme et besoins de chacun, aux matériels.

**- le respect de l'environnement:**

Il s'agit du respect des lieux et du matériel.

En outre, les activités sont, en priorité, réalisées avec des matériaux que nous recyclons. Et ,tout au long de l'année, les enfants et les animateurs vont apprendre à utiliser des **poubelles de recyclage**. Chaque poubelle sera spécifique et reconnaissable par tous.

**- le respect des consignes:**

L'équipe d'animation met en place **une signalétique des règles**, facilement compréhensible pour tous et dessinée par les enfants.

Ces règles sont faites avec les enfants pour chaque groupe d'appartenance avec leurs propres mots afin de se les approprier plus facilement.

Le premier jour, **une visite du centre** (sous forme ludique) est faite avec un animateur, afin que tous prennent possession des lieux et des principales **règles de vie à respecter**. Ces règles de vie ont été harmonisées avec celles de l'école.

=> l'enfant est acteur de ses droits et de ses devoirs de citoyen.

**-LE PERSONNEL DE SERVICE:**

Il s'agit d'un personnel municipal employé par la ville de la Chapelle sur Erdre.

L'équipe de cuisine travaille dans les locaux de la cuisine centrale. Elle dépend du service scolaire.

L'équipe de ménage est au nombre de 2 et travaille tous les mercredis soir, et chaque soir durant les vacances scolaires, à partir de 17h15, afin que les locaux soient propres. Elle dépend également du service scolaire. L'été, elle travaille le matin .



**-LA SÉCURITÉ:** (dans le domaine de la protection de l'enfance)

- Certains lieux sont interdits aux enfants et aux adultes; par exemple les classes.
- La cigarette, l'alcool, les produits stupéfiants sont interdits sur le site. Seule la cigarette sera tolérée pour les adultes, uniquement lors de leur pause, lorsqu'ils ne sont plus au contact ni à la vue des enfants, tout en respectant les textes de lois (en dehors des locaux, parking compris).
- Les lieux et le matériel mis à la disposition devront être respectés par tous.
- En cas d'**évacuation d'urgence**, chaque animateur avec son groupe devra rejoindre, dans le calme, la **partie en herbe**, située au fond de la cour; et vérifiera que tous les enfants sont présents. Un exercice d'évacuation incendie sera effectué durant les vacances d'été et un autre dans le courant de l'année, afin de vérifier si les consignes sont connues de tous. Puis, un rapport sera établi.
- Avant les repas, l'assistante sanitaire doit vérifier la liste des allergies, et en informer l'équipe d'animation . De même, dans le cas des sorties, l'équipe devra consulter l'assistante sanitaire afin qu'elle lui fournisse tous les renseignements et une trousse de soins complète.
- Tous les soins doivent être prodigués par l'assistante sanitaire et notés dans le carnet prévu à cet effet. En sortie, l'équipe devra appliqué les consignes données par l'assistante sanitaire et lui en référer au retour de la sortie.
- De plus, afin de s'assurer que l'ensemble de l'équipe soit au fait de certaines mesures de sécurité et de fonctionnement, la directrice met en place un **cahier « notes et informations à connaître »** consultable à tout moment par les animateurs. Ces derniers devront apposer leur **signature** lorsqu'ils auront pris connaissance d'un document. Ainsi, la directrice peut s'assurer de la transmission des informations et vérifier que toute l'équipe les a lues.

**-L'ÉVALUATION DES PROJETS**

Tous les projets (pédagogique, d'animation, et de fonctionnement) ainsi que le planning des activités sont affichés .



Les moments formels (petite réunion, repas, activités, goûter) et les moments informels ( temps d'accueil, temps calme, temps libre,...) doivent permettre de **recenser l'avis des enfants** sur leur vie à l'Accueil de Loisirs.

Les mercredis après-midi	Durant les vacances scolaires
Tous les renseignements recensés ,auprès des enfants, par différents procédés sont consignés dans les tableaux de bord de la ville et permettent de réaliser des analyses quantitatives et qualitatives. En outre, ces données peuvent être transmises aux familles et permettent d'informer et de confronter les informations, pour un bilan complet.	

Le bilan de l'équipe d'animation est une seconde évaluation des projets. Elle fait un bilan à la fin de chaque période .

-LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES: (la place des parents dans l'éducation)

Les résultats des évaluations de la journée par les enfants sont compilés et affichés aux parents une à deux fois l'an pour qu'ils en prennent connaissance et qu'ils y ajoutent des annotations correspondant aux retours qu'ils ont de leurs enfants. Il s'agit d'une autre phase d'évaluation.

En outre, pour mieux renseigner les parents sur ce qui se passe à l'ADL ,des expositions photos sont organisées , à la fin de chaque semaine de vacances.

De plus, a l'entrée de la structure, l'équipe est présentée sous forme de « photomaton » afin que parents , enfants, puissent se repérer. De même au quotidien, la directrice et l'équipe d'encadrement sont en contact avec les parents sur les temps d'accueil, du matin et du soir. De ce fait, l'équipe est à leur écoute et peut répondre à leurs interrogations. Et puis, l'ensemble des projets, le programme d'activités durant les vacances, les menus, ainsi que toutes les autres informations nécessaires sont affichés de manière à pouvoir être lus par tous.

Enfin, le service Loisirs, Enfance, Jeunesse reste à la disposition des familles afin de répondre à leurs questions.



→ LES ACTIVITES dites « temps de jeux » :

Il faut se rattacher au **Projet d'Animation** établi pour l'année scolaire (de septembre à septembre). Il s'agit de mettre en avant le droit de chaque enfant à la citoyenneté , à l'accès aux loisirs et à la culture.

Les Activités, au sens large, permettent l'**épanouissement** personnel de chacun. Elles sont considérées comme **un moyen** et non comme une fin. Elles doivent permettre à l'enfant de **s'exprimer , de découvrir, d'échanger , de faire des choix.**

**Un programme est proposé en incluant les coins jeux libres, des activités dirigées ou bien accompagnées.** Ce programme est réalisé par l'équipe pour une période de 7 mercredis , ou pour une semaine de vacances.

Mais au final, **seul l'enfant choisira de faire ou de ne pas faire l'activité et pourra aussi proposer autre chose.**

**Les animateurs doivent travailler la sensibilisation et la présentation des activités dirigées qu'ils proposent.**

Tous ces ateliers sont des **terrains d'expérimentation, de tâtonnement** où l'animateur suggérera, accompagnera l'enfant dans la réalisation.

Les activités plutôt sportives seront des terrains de jeux , de découverte.

Tous les temps de jeux doivent souligner **la joie, le plaisir de l'enfant.**

**Il est important de garder à l'esprit que les enfants sont en repos (mercredis et vacances). L'objectif est donc de privilégier la détente, sous toutes ses formes, par l'intermédiaire des thèmes annoncés. Les activités de type "production individuelle" ne sont pas la priorité.**

A propos des sorties : quand cela est possible, **Le choix de la sortie est donné aux enfants** ; en effet, **les animateurs proposent deux lieux** de sorties et **leurs atouts**, puis ils procèdent à un vote pour savoir laquelle va être retenue par le maximum d'enfants. Dans tous les cas, nous privilégierons les sites de la ville et des environs et les déplacements se feront essentiellement par le biais des transports en commun . Seules certaines sorties seront faites en car, pour un meilleur confort (matériel et durée du trajet).



Les échanges avec des groupes extérieurs, et d'autres services municipaux sont réalisables. Il y a la possibilité de travailler avec l'Accueil de loisirs 6/11 ans, avec les établissements d'accueil de jeunes enfants de la ville, et avec l' IEM « La Buissonnière » , mais aussi avec certains acteurs tels que le PIJ et le JAM.

→ L'EQUIPE D'ANIMATION:

**-LES ANIMATEURS:**

Ils ont tous (ou sont en cours de formation) le CAP petite enfance ou bien le Brevet d'aptitude à la fonction d'animation (B.A,F.A). Ils sont recrutés pour leur **dynamisme**, leur **motivation** à vivre au contact des enfants et à contribuer au respect des objectifs fixés dans ce projet pédagogique.

Chacun sera un **adulte référent** et aura la responsabilité d'un groupe d'enfants.

**Leur rôle et leurs fonctions sont:**

**-jouer avec les enfants**

**-être à l'écoute:**

- ✓ De l'enfant :
  - assurer sa sécurité affective en prêtant attention à ses besoins et à son comportement;
  - prendre en compte ses idées, donner un temps et un droit de parole;

✓ De l'équipe d'animation :

- prendre en considération l'avis de leurs collègues;

**-accompagner les enfants dans leur apprentissage:**

ex: se laver les mains, oui mais comment fait-on? On soulève ses manches; on mouille ses mains; on met un peu de savon; on frotte; on rince ses mains.

**- faire preuve de bon sens et d'enthousiasme**

**-être responsable:**

- ✓ De l'enfant :
  - assurer la sécurité physique dès la prise en charge des enfants et durant toute la journée du centre ;
  - gérer la vie quotidienne: les affaires personnels de chaque enfant dont il est référent ;
  - avoir une attitude exemplaire: la ponctualité, le langage, le comportement ;



✓ Au sein l'équipe d'animation :

- avoir un discours identique à toute l'équipe d'animation.

**-être innovant et consciencieux dans leurs idées d'activités:**

- faire découvrir des activités nouvelles
- proposer des thèmes innovants
- préparer ses activités
- être présent activement aux réunions de préparation et aux bilans

**-être en accord avec les volontés pédagogiques et éducatives de la ville**

**-être en accord avec l'organisation de travail proposée:**

la composition de l'équipe est basée sur 1 animateur pour 8 enfants ,en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Chaque animateur travaille :

- entre 4h et 10 heures par mercredis,
- entre 37 et 43h75 pour une semaine de vacances. Les ouvertures et fermetures de la structure sont réalisées ,en priorité, par les animateurs titulaires.

Il y a des réunions :

- Pour les mercredis : elles se répartissent en réunion projet (avec quelques collègues), en réunions d'équipes et en réunions formation (analyse des pratiques, échanges de compétences,...). Il y a environ 6h de réunion entre chaque période.
- Pour les vacances : de 3,75 heures chaque samedi précédent les petites vacances et entre 9 et 12 heures pour les vacances d'été .

Il s'agit d'une base de travail dans la situation où l'ADL est remplie à sa capacité maximale d'enfants.

Dans le cas contraire, la direction de l'ADL se doit d'ajuster l'embauche des animateurs en fonction du nombre d'enfants inscrits. L'ajustement pourra se faire en diminuant le nombre d'heures travaillées chaque jour ou bien en retirant une journée de travail. Bien entendu cela sera connu de toute l'équipe le jour de la réunion de préparation.

De la même manière, s'il venait à avoir des besoins temporaires d'accroissement d'encadrement, la responsable demanderait à ceux qui le souhaitent de faire un peu plus d'heures. Peut-être embaucherait-elle un autre animateur ?

**-LA DIRECTRICE:**

- Elle est responsable de l'ADL, des enfants, des animateurs et de la réalisation du projet pédagogique dans son ensemble.



- Elle est garante du projet éducatif de la ville. Elle est en accord avec les volontés de la municipalité.
- Elle veille à ce que ses volontés pédagogiques soient connues de tous, respectées et appliquées. Le projet pédagogique traduit ces volontés. L'ensemble de l'équipe d'animation doit en tenir compte dans son travail.
- Elle favorise la parole et l'écoute de l'équipe d'animation ainsi que celle des enfants.
- Elle propose, chaque année, le budget prévisionnel du personnel et le budget pédagogique. Elle s'assure ensuite de le respecter. Il est bon d'ajouter que les dépenses pédagogiques (jeux) sont faites en rapport avec le projet d'animation annuel.
- Elle participe à certains temps de vie de l'ADL : le temps du repas, l'installation au temps de repos, l'accueil,.... Ceci est important afin de connaître et d'évaluer les journées.

**-LA DIRECTRICE ADJOINTE:**

- Elle fait le relais de la directrice .
- Elle est l'Assistante Sanitaire de l'Accueil de Loisirs. Elle veille à connaître les PAI et autres informations importantes concernant les enfants et à les transmettre aux animateurs. Elle veille également à prodiguer les meilleurs soins auprès des enfants et à l'approvisionnement de la Pharmacie.
- Elle assure l'animation quand elle n'est pas chargée de la direction.